



**Green
Development
Advocates**

For a Green Congo Basin



RAPPORT ANNUEL

**20
25**

Table des matières

AVANT-PROPOS	3
A propos de GDA	5
Réalisations majeures	6
Sécurisation des droits fonciers et forestiers ainsi que la reconnaissance des systèmes traditionnels de gouvernance des peuples autochtones et des communautés locales	6
Zone d'intervention de GDA	7
Appui à la mise en œuvre du protocole d'accord entre ASBABUK et le MINFOF	10
Appui aux communautés affectées par les projets d'infrastructure	11
Revitalisation des savoirs ancestraux des peuples autochtones	15
Plaidoyer pour la revendication des terres ancestrales et des espaces vitaux	18
Gestion participative et durable des forêts et des autres ressources naturelles	19
Conversion des forêts en d'autres usages des terres	21
Influence des politiques et des lois	25
Appui au développement des activités régénératives	28
Participation au rencontres et évènement internationaux et nationaux	32
Positionnement stratégique de GDA comme sponsor fiscal	37
Formation et renforcement de capacités	39
Production des données et des connaissances	40

AVANT-PROPOS



L'année 2025 qui s'est achevée marque un tournant décisif dans l'engagement de Green Development Advocates (GDA) en faveur de la justice sociale, environnementale et climatique au Cameroun. Dans un contexte mondial où la préservation de la biodiversité est indissociable du respect des droits humains, ce rapport d'impact témoigne de notre détermination à placer les Peuples Autochtones et les Communautés Locales (PACL), la préservation de la forêt au cœur de la gouvernance des ressources naturelles.

Tout au long de cette année, notre jeune et dynamique équipe s'est déployée sur plusieurs fronts : de la sécurisation des terres ancestrales PACL à l'accompagnement des populations riveraines des grands projets dits de développements comme les barrages de Nachtigal et de Kikot, le chemin de fer de Mbalam-Kribi, les plantations agroindustrielles (CAMVERT et SOCAPALM). Nos actions n'ont pas seulement visé la dénonciation des abus, mais ont surtout privilégié la co-construction de solutions durables à travers les outils d'approche et d'analyse participative, les renforcements des capacités, le plaidoyer législatif et la promotion de l'agroécologie.

Les succès présentés dans ce document, qu'il s'agisse de la suspension d'exploitations forestières illégales dans la forêt de Djoko ou de l'influence exercée sur la nouvelle Loi Forestière de 2024, sont le fruit d'une synergie entre expertise juridique, recherche scientifique et savoirs traditionnels combinés aux actions concertées avec d'autres organisations de la société et certains réseaux et plateformes.

"Protéger la biodiversité, c'est garantir la reconnaissance effective et légale des droits des Peuples Autochtones et des Communautés Locales"

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à nos partenaires techniques et financiers, dont l'engagement indéfectible est le moteur de notre impact sur le terrain dont l'appui constant rend ces interventions possibles. Nous remercions également les autorités administratives qui ont ouvert des espaces de dialogue constructifs. Enfin, nous saluons la confiance placée en nous par les communautés avec lesquelles nous travaillons.

Ce rapport n'est pas qu'un bilan d'activités ; il est un appel à poursuivre la mobilisation. À l'heure où les pressions sur le Bassin du Congo s'intensifient, il apparaît plus que jamais que la sauvegarde de nos écosystèmes forestiers est intrinsèquement liée à la justice sociale. Protéger la biodiversité, c'est d'abord garantir la reconnaissance effective et légale des droits des Peuples Autochtones et des Communautés Locales. En tant que gardiens séculaires de ce patrimoine mondial, ils sont le rempart le plus solide contre la dégradation de notre environnement, soutenir leur souveraineté, c'est sécuriser l'avenir de notre planète.

Bonne lecture

Aristide CHACGOM FOKAM

Coordonnateur



A propos de GDA



Notre vision

“For a green Congo basin”



Notre mission

Contribuer au développement durable des forêts tropicales africaines dans le respect des cultures, des droits, des intérêts et des besoins des peuples africains, avec une attention particulière portée aux peuples autochtones de la forêt.



Réalisations majeures

Sécurisation des droits fonciers et forestiers ainsi que la reconnaissance des systèmes traditionnels de gouvernance des peuples autochtones et des communautés locales

4 859

hectares la forêt communautaire Djoko sauvegardés

8

Communautés accompagnées (barrage de kikot)

2500

Plants d'essences forestières en pépinières

500 000

FCFA de fond rotatif AFRiSC-Campo (en hausse après un an)

500+

Baka et Bagyeli consulté pour la loi forestière

3000

Plants fruitiers mis en place à campo

200+

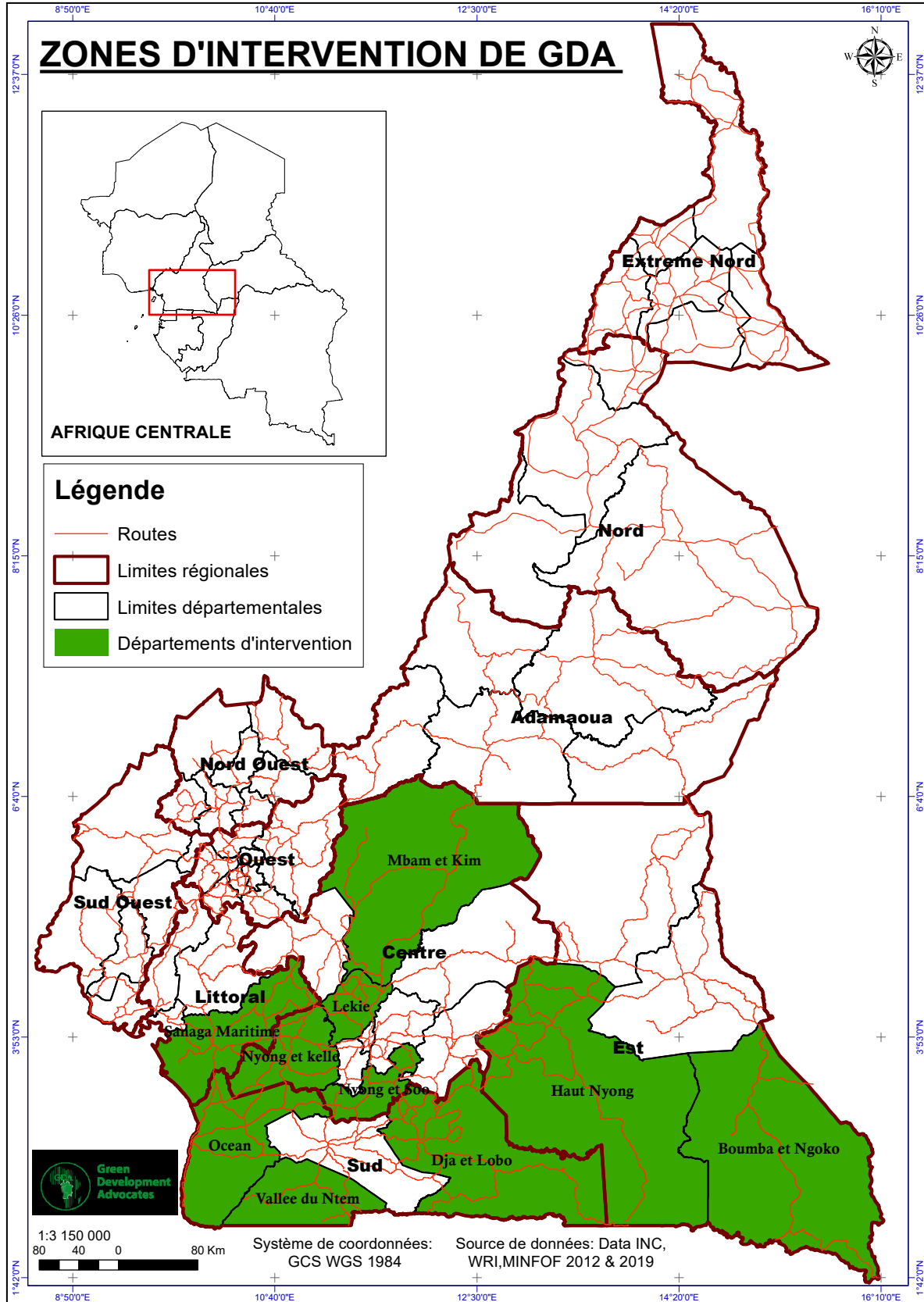
Femmes formées et accompagnées

1000

Délégués issu du bassin du congo au congrès mondial des PALCs



Zones d'intervention de GDA





Forêt communautaire de Djoko

Nous souhaitons préserver cette forêt afin de pouvoir... vivre selon nos traditions » André EKANGA, chef de Se'eh, propos recueillis par Le Messager, du Mercredi 02 avril 2025,



GDA a contribué à la suspension du permis d'enlèvement de bois en grume attribué à une entreprise forestière sur la forêt communautaire de Djoko. Ceci s'est produit à la suite d'une campagne de dénonciation des illégalités de l'exploitation de la forêt Djoko d'une part et de l'importance socio-culturelle de ladite forêt pour les Baka de Se'eh et Assoumindelé II d'autre part. Les actions menées ont suscité l'intérêt du Ministre des Forêts et de la Faune qui a instruit l'organisation d'une concertation entre les communautés Baka de Se'eh et Assoumindelé II et le Délégué Régional du MINFOF de la Région de l'Est pour avoir leur perspective sur leur forêt.

D'une superficie de **4 859 hectares** la forêt communautaire Djoko a été attribuée aux Baka de Se'eh et Assoumindelé II en compensation de la création de la Réserve de Ngoyla afin de leur permettre de pratiquer leurs activités culturelles et traditionnelles. Cette forêt vitale pour la survie des Baka, est aujourd'hui menacée par la pression conjuguée de l'exploitation minière, des élites locales et des populations voisines qui fragilise cet espace de compensation, mettant en péril les droits et le mode de vie de ces populations autochtones..

« Certes les présidents des comités de gestion sont des Baka, mais en réalité, des acteurs influents en coulisses alimentent cette situation... Ce sont d'autres acteurs qui en profitent réellement » Wilfried KWPALLA, Maire de NGOYLA, propos recueillis par Le Messenger, du Mercredi 02 avril 2025,

Appui à la mise en œuvre du protocole d'accord entre ASBABUK et le MINFOF



GDA travaille au renforcement du leadership des membres de l'Association Sanguia Baka Buma'a Kpode (ASBABUK), qui a signé en 2023 avec le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) un protocole d'accord afin de faciliter l'accès des peuples autochtones Baka à leurs sites ancestraux situés dans **les parcs nationaux de Lobéké, Boumba-Bek et Nki, la Réserve de faune de Ngoyla et leurs zones périphériques.**

Par ailleurs, GDA a facilité l'organisation d'un atelier multipartite d'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du protocole. Lors de cet atelier, les participants ont été informés des avancées (telles que la réduction des conflits entre écogardes et populations) et des défis persistants (notamment l'accès restreint aux Zones d'Intérêt Cynégétique – ZIC). Des recommandations ont été formulées et un plan d'action adopté.

Fort de cette expérience, GDA est perçu comme un acteur majeur et partenaire d'ASBABUK dans la mise en œuvre du MoU, capable d'influencer des processus similaires, notamment autour de la Réserve de faune du Dja et du Parc national de Campo Ma'an.

Appui aux communautés affectées par les projets d'infrastructure



Barrage Hydroélectrique de Kikot

Tirant des stratégies et les leçons de l'expérience des communautés affectées par la construction du barrage hydroélectrique de Nachtigal, GDA accompagne huit (8) communautés (**Tombi, Kikot, Ossébé, Nkong-Mango, Mbébé, Binoum, Ndomdjengué, Ntol**) susceptibles d'être affectées par le barrage hydroélectrique de Kikot.

Dans un premier temps nous les avons informées des impacts négatifs potentiels du projet dans leurs localités et les appuyées dans la réalisation de **huit cartes participatives** montrant leurs zones d'usage des terres et les habitats et des sites sacrés qui seront affectés par le projet. Les cartes ont mis en exergue la matérialisation partielle de la zone d'emprise du projet prévue dans la Déclaration d'utilité publique (DUP).

Dans un second temps nous avons analysé le mécanisme de gestion des plaintes de l'entreprise au regard du Principe 31 des Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. L'analyse relève plusieurs insuffisances, notamment l'absence d'accusés de réception des plaintes introduites dans les boîtes à suggestions et les délais de traitement des recours non connus par les communautés.

L'exploitation des données collectées sur le terrain y compris les cartes produites a facilité la tenue d'un cadre de **dialogue tripartite**, regroupant l'entreprise, 24 autorités administratives et 21 représentants des populations impactées. Plus qu'une simple réunion, ce processus a transformé la posture des communautés : en présentant fermement leurs griefs et leurs craintes, elles ont renforcé leur leadership et leur confiance.

Aujourd'hui, les communautés sont mieux informées sur les enjeux environnementaux et socio-économiques du projet, et sont pleinement engagées et outillées pour défendre leurs droits.



“ quel sera le sort du village de Binoum ? nous vivons des produits forestiers non ligneux que nous récoltons au bord de la Sanaga, aussi nous avons notre site d’hippopotames, est ce que nos petits enfants pourront connaitre ces animaux ? est ce qu’on aura toujours accès à nos terres et forêts ? comment est-ce que nous allons vivre lorsque vous allez construire votre barrage ”

Une femme pendant le dialogue



Lors des échanges l'entreprise a reconnu les limites de son mécanisme de plainte et pris l'engagement de le réviser sur la base des recommandations issues de l'analyse produite. Elle a entrepris des consultations dans les communautés et a présenté la version révisée du mécanisme qui prend en compte les recommandations de GDA, toutefois, la mise

en œuvre dudit mécanisme reste attendu.

Les autorités administratives présentes ont salué et encouragé le travail de GDA et se sont engagées à veiller au respect des droits des communautés dans la mise en œuvre du projet.

Constatant ses lacunes sur la question des droits de l'homme, l'entreprise a saisi le Centre des Nations unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC) pour être accompagnée. Ainsi, GDA, reconnu comme un acteur travaillant dans la zone avec une expertise avérée, a été sollicité par ledit Centre pour apporter son appui dans l'élaboration d'un cadre de diligence raisonnée et raisonnable en matière de droits humains dans la mise en œuvre du barrage hydroélectrique Kikot-Mbébé.



Barrage Hydroélectrique de Natchigal

Depuis 2019, GDA accompagne les communautés impactées par le barrage hydroélectrique de Natchigal, ce qui a abouti en mai 2024 à la signature d'un accord final de règlement des griefs soulevés dans une plainte déposée auprès des mécanismes indépendants de redevabilité de certaines banques finançant le projet.

Malgré la signature de l'accord, le suivi participatif a révélé des failles critiques, notamment des incompréhensions sur certains termes contenus dans l'accord (les compensations pour la perte des moyens de subsistance n'étaient pas claires, les détails sur la manière dont certaines actions convenues devaient être mises en œuvre,

l'étude réalisée par un cabinet n'a pas pris en considération les aspects convenus lors de la médiation), ainsi que le non-respect des délais de mise en œuvre de certaines activités.

Forts de ces constats, les représentants ont saisi les différents mécanismes de redevabilité (Compliance Advisor Ombudsman (CAO), Dispute Resolution Service (DRS) et Mécanisme Indépendant de Recours (MIR)) de la Société financière internationale (SFI), de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour dénoncer les manquements constatés. Les mécanismes ont répondu rapidement en conseillant aux communautés de saisir les médiateurs afin que ceux-ci tiennent l'entreprise responsable. Cette mobilisation démontre une montée en puissance du leadership local dans l'exigence de justice et de transparence.

Les impacts environnementaux et sociaux du barrage de Nachtigal illustrent à suffisance les limites des politiques de sauvegarde des institutions financières internationales y compris la BAD. Par conséquent, en collaboration avec WoMin African Alliance, une campagne est actuellement menée pour demander les réparations et revoir les politiques de sauvegarde de la BAD.

Au-delà, le travail autour de Nachtigal a conduit les mécanismes de règlement des différends impliqués à développer une nouvelle approche de travail. En effet, afin de faciliter la coopération et de traiter efficacement les questions soulevées dans le cas Nachtigal, les trois mécanismes ont convenu de collaborer dans le cadre d'un protocole d'accord. Il s'agit du premier accord de ce type dans le cadre d'un processus de plainte conjoint. En vertu de ce protocole d'accord, ils se sont engagés à appliquer les principes du mécanisme jugé le plus pratique et le plus approprié à l'affaire.

S'inspirant de cette approche, la Banque mondiale est entraînée à revoir et à actualiser son cadre de redevabilité afin de permettre une coordination plus étroite avec les mécanismes homologues d'autres banques de développement impliquées dans les mêmes projets et de garantir l'application des principes procéduraux les plus appropriés dans les cas conjoints.

« La médiation nous a permis de faire reconnaître et de réhabiliter notre site sacré au village de Ndji. Lors des études initiales, ce site n'avait pas été identifié. Pourtant, situé dans l'emprise du barrage, il a été détruit sans aucune mesure de compensation. Ce problème a été porté en médiation, qui a abouti à une issue favorable. L'entreprise a finalement reconnu l'existence du site sacré de Ndji et, en réponse aux demandes des communautés, s'est engagée à construire un musée de l'eau comme mesure de compensation. » Sa Majesté Ekoudi Ahanda Joseph, Chef du village Ndji



Revitalisation des savoirs ancestraux des peuples autochtones

Certains savoirs et pratiques traditionnels des Bagyéli y compris les détenteurs desdits savoirs ont commencé à être identifiés. Ceci à la suite de nombreux échanges dans 8 communautés Bagyéli à Akom II dans le département de l’Océan, région du Sud.

Les échanges menés dans différentes communautés Bagyéli d’Akom II ont mis en évidence une érosion importante des savoirs traditionnels écologiques de ces peuples. Parmi les causes évoquées figurent notamment la présence de grands projets limitant l’accès à la forêt, le désintérêt des jeunes, autres pratiques religieuses, les influences extérieures, ainsi qu’une incertitude des communautés sur la manière d’engager un processus de restauration culturelle.

Les Bagyéli, au sortir de ces échanges, ont pris plus conscience de cet état de fait et ont accepté d’être accompagnés dans la revitalisation de leurs savoirs traditionnels.

Chaque village a identifié ses « champions culturels », chargés de conduire les efforts de revitalisation, qui ont participé à un voyage d’échange et d’apprentissage à Zoulabot–Mintom lors du Libandi (cadre de rencontre et de revitalisation de la culture Baka).

Au sortir de ce voyage, les Bagyéli ont raffermi leur volonté de s’engager dans un processus de revitalisation de leurs savoirs traditionnels.



**Transmission des savoirs
ancestraux chez les Baka**

Agro-industrie contre les communautés

« Nous avons reçu le soutien de plusieurs organisations dans la lutte que nous menons contre la SOCAPALM sans grande avancées. Mais GDA est venu depuis peu de temps seulement et nous sentons vraiment que quelqu'un nous tient par la main » affirme une responsable de AFRISE (SG)



Plaidoyer pour la revendication des terres ancestrales et des espaces vitaux

GDA a soutenu et accompagné les populations riveraines de la SOCAPALM Édéa (Ferme Suisse) dans diverses actions de plaidoyer visant à amplifier la voix des communautés dans la revendication de leurs espaces vitaux.

Grâce aux actions conjointes des communautés et de GDA, les revendications ont été relayées par les médias. GDA a également publié une [note d'analyse](#) mettant en lumière les illégalités dans l'attribution des terres à l'entreprise.

Grâce à ce rapport, GDA a saisi les décideurs pour les alerter sur la situation préoccupante d'Apouh et de ses environs. Parmi les administrations saisies, le Ministère de l'Administration territoriale a réagi en nous invitant à une réunion afin de donner certaines clarifications et précisions sur le contenu de la note d'analyse.

Très préoccupé par la situation, ce ministère a organisé une descente conjointe des ministères sectoriels concernés afin de trouver une solution durable aux problèmes posés par les communautés.

Gestion participative et durable des forêts et des autres ressources naturelles



La redynamisation des Forêts Communautaires

Au cours de l'année écoulée, GDA a intensifié son action auprès des communautés gestionnaires de forêts communautaires dans la région du Sud. Nos équipes se sont déployées dans l'arrondissement de Djoum (département du Dja-et-Lobo), plus précisément au sein de la communauté de Nkolenyeng ainsi qu'auprès des membres de la forêt communautaire COVIMOF à Mbalmayo. Les échanges portaient sur les difficultés rencontrées dans la gestion de ces forêts communautaires et sur l'identification d'actions concrètes de restauration écologique et d'amélioration des moyens de subsistance. Les communautés ont réaffirmé une vision commune de conservation de leur forêt et exprimé leur souhait d'être appuyées dans la restauration des zones dégradées.

Ces discussions stratégiques visent à renforcer la gouvernance locale et à sécuriser la gestion durable de ces massifs forestiers par les populations qui en ont la charge. Cet engagement communautaire marque une étape décisive vers un modèle de gestion où la restauration de l'écosystème devient le moteur de l'amélioration des conditions de vie des populations.

À la COVIMOF précisément composée de 8 villages, nous avons soutenu la révision du plan simple de gestion et engagé le processus de mise en place d'une pépinière d'environ 2 500 plants d'essences forestières (moabi, njansang, bitter kola ayous, fraké, wengué, ébène, bubinga) à forte valeur environnementale, sociale, économique et culturelle.



Conversion des forêts en d'autres usages des terres

Suivi du projet Camvert

Depuis 2019, GDA mène un plaidoyer contre la conversion de 60 000 ha de forêts en monocultures de palmier à huile autour du Parc national de Campo Ma'an. Après avoir obtenu la réduction de cette superficie à 39 923 ha, GDA a poursuivi le suivi de la mise en œuvre des activités de l'agro-industrie dans la zone.

Nous avons facilité plusieurs discussions avec des chefs traditionnels et des leaders communautaires de la zone de Campo afin de discuter de la mise en œuvre du cahier des charges du projet agro-industriel Camvert. Pour beaucoup, c'était la première fois qu'ils voyaient les cahiers des charges et constataient que ces documents étaient mal élaborés, très évasifs et sans contenu réel. Les échanges portaient également sur les différents bénéfices/retombées issus de l'exploitation forestière et foncière à Campo.

Concomitamment à ces échanges, les populations de Campo ont organisé une « manifestation » pour exprimer leur ras-le-bol face à la situation de leur arrondissement, qui connaît de nombreux problèmes alors que des entreprises sont installées sur leur territoire. En réponse à ce cri du cœur, le préfet de l'Océan a organisé une rencontre tripartite afin de trouver une solution aux différents problèmes soulevés par les communautés de Campo. Il en est ressorti, entre autres résolutions, la création d'un comité ad hoc chargé de la révision des cahiers des charges afin de mieux encadrer les engagements des entreprises et de répondre plus efficacement aux attentes des populations. Cette résolution marque une étape décisive vers une redistribution plus juste des bénéfices et une meilleure prise en compte des droits sociaux et environnementaux des populations riveraines.



Par ailleurs, une autre [note d'analyse](#) portant sur les illégalités liées à l'installation de Camvert à Campo a été produite et publiée. Les informations contenues dans ces documents ont permis de renforcer les connaissances des chefs et des leaders communautaires sur l'exploitation des forêts et des terres. Désormais, mieux informés, ils sont passés d'une position de spectateur à une démarche proactive en interpellant officiellement les autorités pour demander plus de transparence et de visibilité dans la gestion foncière et forestière à Campo.



À Campo, les communautés ont pris la parole par l'image : à travers des reportages photographiques réalisés par leurs propres soins, elles ont documenté les mutations profondes de leur territoire face à l'arrivée des grands projets. Ce plaidoyer visuel a mis en lumière l'impact dévastateur de la conversion des forêts sur leur tissu socio-économique et leur environnement. En partageant ces clichés poignants avec les habitants de l'arrondissement et les autorités locales, les populations ont suscité une prise de conscience collective sur les bouleversements socioculturels et écologiques en cours. Cette démarche de «témoignage par l'image» renforce non seulement la crédibilité des revendications locales, mais elle illustre aussi de manière irréfutable l'urgence d'une gestion plus respectueuse des droits et des écosystèmes.

Suivi projet Plaine centrale

Avec la facilitation de GDA, la plateforme IFI Monitoring Group et le Réseau Recherches Actions Concertées « Pygmées » (RACOPY) ont organisé des missions de discussion dans la zone pressentie pour le projet Plaine centrale, qui envisage de convertir à terme un million d'hectares de terres forestières en agro-industrie, répartis entre les régions du Centre et de l'Adamaoua.

Grâce à cette action, certaines communautés commencent à comprendre les impacts potentiels de ce projet sur elles, sur l'environnement et sur la biodiversité. Des lettres d'alerte ont été rédigées et adressées aux départements ministériels concernés (MINADER, MINEPDED, MINEPAT) ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers potentiels (BAD, Banque mondiale, FAO) du projet Plaine centrale, afin de présenter les craintes et doléances en matière d'environnement, de biodiversité et de droits des communautés.

La BAD a réagi en indiquant comprendre les craintes et doléances formulées. Elle assure toutefois que des réponses seront apportées dans l'étude d'impact environnemental et social ainsi que dans les plans y afférents. Par ailleurs, le MINEPDED a invité la plateforme à prendre part aux audiences publiques de présentation de l'étude d'impact environnemental et social dans les différentes localités ciblées par le projet.

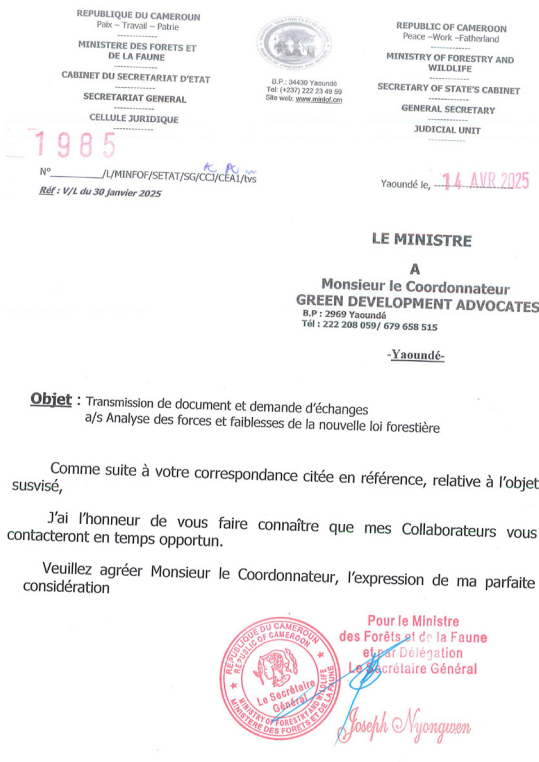


Consultation des baka sur le décret de la loi forestière de 2024

Influence des politiques et des lois



Appui au développement des textes d'application de la loi forestière



Le 24 juillet 2024, la loi n° 2024/008 portant régime des forêts et de la faune au Cameroun a été promulguée, à l'issue d'un long processus de révision entamé en 2008. Dès le début du processus, GDA a joué un rôle actif à travers des notes d'analyse et des propositions visant à renforcer les droits des communautés locales et autochtones.

À la suite de la promulgation de cette loi et dans la perspective de la préparation des textes d'application, nous avons au préalable fait une [lecture critique](#) de cette loi qui a été transmise au MINFOF qui par lettre, a pris acte de notre document et nous a fait connaître que ces collaborateurs nous « contacteront en temps opportun ».

Pour la suite de notre participation à l'élaboration du décret d'application nous avons mobilisé la société civile ainsi que les communautés autochtones pour faire des propositions pour l'élaboration des décrets d'application de la loi forestière de 2024.

À travers le Réseau Recherches Actions Concertées « Pygmées » (RACOPY), plus de 500 Baka et Bagyeli ont été consultés dans les zones du TRIDOM, du TNS, de Campo et d'Akom II afin de recueillir leur point de vue dans l'optique d'intégrer leurs intérêts dans le décret d'application en préparation. Les consultations portaient notamment sur les aires protégées communautaires, la chasse rituelle, les territoires de chasse communautaires, les conflits homme-faune et le partage des bénéfices. Le document de propositions produit et contenant les points de vue des Peuples Autochtones a été partagé avec le MINFOF.

Lors des échanges sur le terrain, [le guide simplifié](#) portant sur les droits reconnus aux PACL dans la loi n° 2024/008 a été utilisé pour informer non seulement les communautés, mais aussi les OSC et les services de conservation des parcs dans le TRIDOM, le TNS et le département de l'Océan. Cela a permis la diffusion élargie d'une information juridique auparavant peu accessible, favorisant une meilleure compréhension et appropriation des droits reconnus aux PACL par l'ensemble des acteurs concernés.

Parallèlement, GDA, de concert avec SAILD et FLAG, a mobilisé une quinzaine d'OSC camerounaises et divers experts afin de préparer la société civile à participer à la consultation nationale des OSC sur le décret d'application organisée par le MINFOF. Les propositions formulées ont été présentées et discutées lors d'un atelier organisé par le MINFOF les 26 et 27 septembre 2025. Le processus de suivi de l'élaboration des textes d'application se poursuivra en 2026 pour s'assurer que les textes en préparation prennent en compte les préoccupations des PACL.



Appui à la mise en œuvre du Règlement Déforestation de l'Union Européenne (RDUE)

Le 31 mai 2023, l'Union européenne a adopté le Règlement 2023/1115 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits dérivés associés à la déforestation et à la dégradation des forêts. Ce règlement concerne notamment le cacao et le café.

GDA, en synergie avec Synergie Nationale des Paysans et Riverains du Cameroun (SYNAPARCAM), a organisé plusieurs réunions d'information auprès des petits producteurs et des coopératives dans les zones de production du Cameroun afin de les informer sur le règlement européen. Les producteurs locaux ont alors été directement informés et sensibilisés aux nouvelles obligations européennes, qui va leur permettre d'adapter leurs pratiques pour rester conformes au marché international.

Nous avons également examiné et formulé des propositions d'amélioration du manuel de référence national pour la production et la commercialisation du cacao durable. Ces actions ont permis le renforcement de la capacité des petits producteurs à instaurer des chaînes de production durables, à s'impliquer dans les dialogues politiques et à collaborer efficacement pour relever les défis et saisir les opportunités liées à la RDUE.



Promotion de l'agroécologie

Appui au développement des activités régénératives

GDA a renforcé les pratiques agroécologiques et de conservation dans plusieurs communautés autochtones et dépendantes des forêts en soutenant la transition vers des systèmes agricoles durables réduisant la pression sur les forêts. À travers des diagnostics communautaires menés dans sept villages de l'arrondissement d'Akom II, GDA a identifié l'agriculture comme l'activité de subsistance la plus critique et a collaboré avec les producteurs pour engager un changement vers des pratiques plus écologiques.

Au cours de la campagne agricole 2025, huit (8) villages (**Assoumindélé, Limabé, Assock, Makamkouma, Se'eh, Zoulabout, Odoumou et Akom**) ont bénéficié des intrants de démarrage en agroécologie, notamment des semences, des houes, des pioches, des machettes et des limes. Cet appui leur a permis de mettre en place des fermes de démonstration agroécologiques, alignées sur des calendriers saisonniers élaborés lors des consultations communautaires.

Pour renforcer la résilience face au changement climatique, GDA a accompagné les communautés de Campo dans la création de pépinières villageoises à haute valeur ajoutée. Ce programme ambitieux a permis la mise en place de 1 500 plants d'avocatiers et 1 500 plants de safoutiers, directement intégrés dans les systèmes agroforestiers locaux. Au-delà de la simple plantation, cette initiative vise à sécuriser la souveraineté alimentaire des populations tout en restaurant le couvert forestier dégradé. En diversifiant leurs cultures avec des essences fruitières résilientes, les communautés de Campo transforment leurs champs en véritables remparts contre le changement climatique, tout en générant de nouvelles sources de revenus durables.





Aussi dans la zone de Batchenga et Ntui nous avons facilité le renforcement des capacités des femmes de l'association vivre ensemble des femmes dynamiques riveraines impactées par les projets Sanaga Centre (AVEFDRIP) sur la fabrication des intrants biologiques tels que les insectifuges, les fongifuges et les engrais biologiques.

Ces interventions ont généré des changements significatifs : les communautés ont commencé à adopter des techniques culturales respectueuses des sols ; le recours à l'agriculture sur brûlis a diminué ; et les producteurs autochtones ont acquis des connaissances pratiques qui renforcent désormais leur résilience face aux chocs climatiques. Par ailleurs, la visibilité de ces fermes communautaires a permis aux leaders locaux de participer avec plus d'assurance aux dialogues nationaux et internationaux sur la justice climatique et l'utilisation durable des terres.

GDA a également soutenu les femmes de l'Association des Femmes Riveraine Un Seul Cœur- Campo (AFRiSC-Campo) affectées par le projet CAMVERT et d'autres projets industriels extractifs pour l'organisation de la troisième édition de leur foire aux semences, placée sous le thème : « Femmes et jeunes : Acteurs clés de l'agroécologie à Campo ».

La foire a rassemblé plus de 300 participants, dont des femmes productrices, des jeunes, des exposants et des membres des communautés, et a servi de plateforme de promotion des pratiques agroécologiques tout en valorisant les semences

locales et les produits agricoles issus de la production paysanne. Au-delà du renforcement des compétences, de la confiance et de l'accès au marché pour les femmes, la foire a produit des résultats concrets : les femmes ont gagné en visibilité et en reconnaissance auprès des autorités locales.

Cette évolution marque un passage important d'initiatives locales vers une reconnaissance institutionnelle plus large, ouvrant de nouvelles opportunités d'apprentissage, de mise en réseau et d'accès aux marchés pour les femmes productrices engagées dans l'agroécologie.

Appui à la mise en place d'un fond rotatif au sein de AFRiSC-Campo

Afin de soutenir les femmes de l'association AFRiSC-Campo, GDA avec le soutien de ses partenaires a instauré un fond rotatif d'un montant de **500 000 FCFA en 2024**. A travers des consultations au sein de l'association, nous avons identifié avec les femmes les faiblesses et les lacunes que les autres initiatives de fond dans la zone ont connues et qui n'ont pas facilité leur éclosion. A cet effet, avec leurs propres initiatives, les femmes ont identifié les contours et les conditions de l'instauration d'un fond rotatif au sein de leur association. De même, elles ont bénéficié d'une session de renforcement de capacité en montage et gestion des microprojets leur permettant de développer des business plans qui faciliterait la bonne gestion du fond et une meilleure identification des microprojets adosser au fond. En outre, elles ont développé des approches pour renforcer leur fond à travers l'injection de l'argent produit lors des déplacements de certaines membres hors de l'arrondissement (d'au moins 5000 FCFA), et le développement des activités rentables secondaires (la fabrication et ventes des huiles essentielles, des savons à base de PFNL, des savons liquides, des baumes etc.). Toutes ces démarches ont permis de faire augmenter leur fond rotatif et de soutenir plusieurs femmes dans leurs activités comme le fumage de poisson, la vente du poulet, l'élevage, le commerce. Cela a permis entre autres de scolariser leurs enfants et d'améliorer leur condition de vie. De même, la gestion de ce fond a permis aux femmes d'améliorer leur leadership, leur capacité à identifier et gérer des microprojets adaptés à leur contexte et favorable à leur épanouissement. En une année, elles ont presque doublé leur fond rotatif.

Participation au rencontres et évènement internationaux et nationaux

En 2025, Green Development Advocates (GDA) s'est activement engagé dans des espaces politiques clés aux niveaux national, régional et international afin de garantir que les voix, les droits et les priorités des communautés autochtones et dépendantes des forêts du Cameroun et du Bassin du Congo soient pris en compte dans les décisions relatives au changement climatique, à la gouvernance forestière, au régime foncier et au développement durable. Ces engagements ont renforcé le plaidoyer collectif, influencé les débats politiques et contribué à des résultats plus inclusifs et fondés sur les droits humains.

Au niveau mondial

la COP 30 à Belém, Brésil

GDA s'est imposée comme le porte-voix des peuples autochtones et des communautés locales dépendants des forêts du Cameroun du Bassin du Congo. GDA y a plaidé pour un accès direct des communautés de première ligne aux financements climatiques et a veillé à ce que les expériences, les savoirs et les revendications communautaires soient visibles dans les négociations climatiques mondiales

Cette participation a marqué une étape importante dans le rapprochement des réalités locales et des processus politiques mondiaux, tout en renforçant le rôle des peuples autochtones et des communautés locales en tant qu'acteurs clés de l'action climatique....

Au niveau mondial, GDA a pris part au Premier Congrès mondial des peuples autochtones et des communautés locales des bassins forestiers, tenu à Brazzaville du 26 au 30 mai 2025. Ce congrès a réuni 1 000 délégués issus du Bassin du Congo, de l'Amazonie, de l'Asie du Sud-Est et de la Mésoamérique. La participation de GDA a contribué à l'élaboration de revendications communes consignées dans la Déclaration de Brazzaville en vue de la COP30, et a renforcé la solidarité entre les communautés dépendantes des forêts à l'échelle mondiale, en plaçant les droits territoriaux des peuples autochtones et les priorités de protection des forêts au cœur des discussions climatiques internationales.



Au niveau regional

GDA a participé à un atelier climatique du Bassin du Congo organisé à Douala (14-15 mai 2025), réunissant plus de 25 acteurs environnementaux et climatiques du Cameroun, du Gabon, de la République démocratique du Congo, de la République centrafricaine et de la République du Congo. Cet atelier a permis d'identifier des priorités climatiques communes et d'élaborer une feuille de route partagée en amont de la COP30. Ce processus a renforcé la coordination régionale et garanti que les préoccupations du Bassin du Congo ainsi que les solutions portées par les communautés soient consolidées et positionnées de manière stratégique dans les négociations climatiques mondiales.

GDA s'est également impliqué dans les processus politiques continentaux lors des Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement (BAD), tenues à Abidjan du 26 au 30 mai 2025. À travers la mobilisation de la société civile, GDA a contribué au plaidoyer en faveur d'un développement centré sur les populations, d'une gouvernance transparente, de transitions énergétiques justes et d'investissements équitables. Cette participation a renforcé la pression de la société civile sur la BAD afin qu'elle aligne ses financements sur la justice sociale, la durabilité environnementale et les besoins des communautés.

GDA a par ailleurs contribué aux dynamiques continentales pour la justice climatique et énergétique en participant au Forum continental africain sur les méga-barrages et la crise climatique. Aux côtés de plus de 130 leaders de la société civile et des peuples autochtones, GDA a soutenu une déclaration forte appelant au respect du Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), à la responsabilité des entreprises, à une compensation équitable et à une transition vers des énergies renouvelables communautaires. Cette action collective a renforcé la résistance face aux projets d'infrastructures destructeurs et consolidé le plaidoyer en faveur d'alternatives énergétiques justes, décentralisées et pilotées par les communautés.

GDA a également élargi son influence politique en participant au forum sur l'alignement des cadres de politiques d'investissement avec le climat et les Objectifs de développement durable (ODD), organisé à Accra, au Ghana, du 6 au 9 octobre 2025 en prélude à la 14e Conférence ministérielle (CM14) de l'Organisation mondiale

du commerce (OMC), qui se tiendra en mars 2026 à Yaoundé, au Cameroun. Ce forum a réuni des participants de 12 pays d'Afrique de l'Ouest ainsi que des partenaires internationaux afin d'aborder les inégalités dans les régimes de financement climatique et d'investissement. GDA a contribué aux discussions ayant abouti à la Déclaration d'Accra, renforçant l'appel en faveur de modèles d'investissement justes, résilients face au climat et portés par l'Afrique.

Au niveau national

GDA a joué un rôle actif dans l'Atelier national sur les perspectives stratégiques de la foresterie communautaire au Cameroun, tenu à Ebolowa du 16 au 17 septembre 2025. À travers cette plateforme, GDA a contribué aux réflexions sur les acquis, les défis et les orientations futures de la foresterie communautaire. L'atelier a permis de façonner des orientations stratégiques émergentes visant à renforcer la gouvernance forestière communautaire, les moyens de subsistance et la conservation de la biodiversité.

En complément de son travail continu en matière de plaidoyer, de gouvernance forestière et d'autonomisation communautaire, GDA a commémoré plusieurs journées internationales en 2025, notamment la Journée mondiale de l'océan, des forêts tropicales, des peuples autochtones, de l'environnement, de la biodiversité, des abeilles, la Fête internationale du travail et la Journée de la Terre. Ces événements ont constitué des opportunités pour sensibiliser, renforcer l'engagement communautaire et mettre en lumière des thématiques globales telles que la résilience culturelle, la pollution plastique, la conservation de la biodiversité, ainsi que les droits et les moyens de subsistance des peuples autochtones et des femmes. Au-delà de son action de terrain, GDA a transformé le calendrier international de 2025 en un puissant levier de plaidoyer.

Plusieurs visites, d'échanges, apprentissage et partage ont été organisés en 2025 entre les femmes de communautés impactées par les grands projets d'extractivisme du Cameroun et les femmes d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et centrale vivant les mêmes réalités sur leur territoire.

Au moins 200 femmes de communautés ont pris part à ces rencontres pour s'informer sur la situation d'autres zones et bénéficier d'un renforcement de capacités sur la solidarité, le leadership, le plaidoyer, leurs droits, l'autonomisation des femmes. Ces échanges ont permis de capitaliser des bonnes pratiques et des leçons apprises. En s'inspirant des succès d'autres zones, ces femmes sont désormais outillées pour dupliquer des stratégies de résistance et de gestion durable au sein de leurs propres terroirs. Ce transfert de compétence a également renforcé leur résilience communautaire face à l'expansion de tous ces grands projets. Ces espaces ont aussi permis le renforcement de la confiance en soi, le courage et la solidarité des femmes de communautés luttant contre les impacts négatifs des grands projets.



Positionnement stratégique de GDA comme sponsor fiscal



Contributions significative au développement du Fonds pour la justice environnementale et climatique dans le Bassin du Congo

GDA a contribué, en tant que sponsor fiscal et membre du comité de mise en place, au Fonds pour la justice environnementale et climatique dans le Bassin du Congo (ECJ-Fund). L'ECJ-Fund est le premier fonds dirigé par des peuples autochtones dans le Bassin du Congo, dédié au financement direct d'initiatives communautaires en matière de justice environnementale et climatique. Son modèle de gouvernance et d'octroi de subventions est ancré dans les réalités locales, culturellement pertinent et adapté aux peuples autochtones et aux communautés locale.

Ce fonds vise la restauration et la gestion durable des forêts, la conservation de la biodiversité et l'amélioration durable des moyens de subsistance. Il répond au constat que, malgré leur rôle central, les OSC et les organisations autochtones disposent de ressources limitées et font face à des mécanismes de financement contraignants.



Appui à la mise en œuvre du projet « sécurisation et gestion durable des terres et des forêts pour les peuples autochtones et communautés locales (SEGPACL) »

Dans le cadre d'un partenariat stratégique GDA accompagne en tant fiscal sponsor les organisations autochtones Bagyeli Cultural Development Association (BACUDA) et ASBABUK dans la mise en œuvre du projet « sécurisation et gestion durable des terres et des forêts pour les peuples autochtones et communautés locales (SEGPACL) ». Ce projet qui se met en œuvre dans le paysage du parc national de Campo Ma'an et zones forestières à l'Océan dans le Sud, et de Lobéké, Nki, Boumba Bek, La réserve de faune de Ngoyla à l'Est du Cameroun. Bénéficiant de l'appui financier de Tenure Facility, le projet vise à renforcer et à garantir les droits d'utilisation et de gestion des terres et des forêts des peuples autochtones et des communautés locales autour des zones protégées et autres zones forestières dans les régions du Sud et de l'Est du Cameroun où vivent les Bagyeli, Bakola et Baka.

Formation et renforcement de capacités

Renforcement des capacités des femmes rurales



Face au constat de la sous-représentation chronique des femmes dans les espaces de décision forestiers et foncières lorsqu'elles sont les premières impactées par la déforestation GDA, avec l'appui de WoMin, a mis en œuvre un cycle de formation intensif de 18 mois. Intitulé « **Women Learning Liberation** » (**WLL**), ce programme a accompagné 10 femmes communautaires issues

de quatre zones distinctes impactées par de grands projets. Le cursus, fondé sur les principes de l'éducation populaire, a abordé des thématiques transversales : leadership, confiance en soi, mécanismes de l'extractivisme, lutte contre les violences, transmission des savoirs etc. grâce à cette formation, ces femmes aujourd'hui ne sont plus de simples spectatrices. Elles se sont muées en véritables activistes pour la justice environnementale. Capables de porter une voix collective et structurée, elles participent désormais dans les tables rondes et les processus de consultation, et parlent des problèmes spécifiques des femmes.

Formation des Community Tenure Lawyers

En 2024, GDA, en collaboration avec COMAID, a lancé le projet Community Tenure Lawyers (CTLs) visant à former 10 jeunes juristes (5 hommes et 5 femmes) afin de fournir une assistance juridique gratuite aux PACL.

Leur déploiement en 2025 a permis de documenter plusieurs cas d'accaparement de terres, d'améliorer la mise en œuvre d'accords institutionnels et de renforcer les capacités juridiques des OSC partenaires. Certains CTLs ont été recrutés par leurs organisations d'accueil.

Production des données et des connaissances

Le projet « Renforcement des moyens de subsistance ruraux et de la résilience au changement climatique en Afrique : agroforesterie innovante intégrant les populations, les arbres, les cultures et le bétail (GALILEO)

Les systèmes alimentaires africains sont confrontés à un certain nombre de défis interdépendants, notamment la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité. Ces défis sont particulièrement aigus dans les zones semi-arides de l'Afrique subsaharienne, où la productivité agricole est inférieure à la moyenne mondiale, avec des saisons sèches de plus en plus longues et des phénomènes météorologiques extrêmes récurrents qui menacent les moyens de subsistance des populations rurales. Face à ces défis, l'agroforesterie, l'intégration intentionnelle d'arbres, de cultures et/ou d'élevage dans les exploitations agricoles, représente une opportunité unique pour soutenir la productivité, la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires. C'est dans ce contexte que l'IRAD, le CIRAD, le QPL, l'IRD, l'INRAe, l'UoB, la WU, la KU, le FiBL, le NTD, le MHV, le NCRC, l'ISRA, le CSE, le CNCR, l'UG, GDA ICIPE et CRIG mettent en œuvre le projet « Renforcement des moyens de subsistance ruraux et de la résilience au changement climatique en Afrique : agroforesterie innovante intégrant les populations, les arbres, les cultures et le bétail (GALILEO) ».



L'objectif est de promouvoir l'agroforesterie comme levier pour améliorer de manière significative les performances agricoles, domestiques et d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, et pour renforcer la biodiversité. Il s'appuie sur 8 laboratoires vivants situés dans les zones semi-arides du Sénégal et du Kenya et dans les zones humides mais sujettes à la sécheresse du Ghana et du Cameroun. Au Cameroun, il vise à stimuler le débat sur les politiques agroforestières basées sur l'approche « Farm 2 policies » mise en œuvre dans deux LL (Loum-Tombel et Ntui-Bokito) au Cameroun.

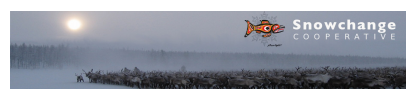
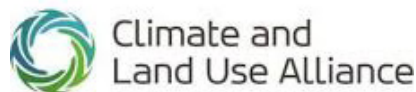
Le programme « Recherche appliquée en écologie et en sciences sociales au service de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale » (RESSAC)

Green Development Advocates (GDA) en collaboration avec le Center for International Forestry Research (CIFOR) et l'Université de Yaoundé 1 met en œuvre le projet **l'« économie politique de l'accaparement et conversion des terres forestières par les élites dans le Bassin du Congo : étude parallèle des cas du Cameroun, du Gabon et du Congo »** dans le cadre du projet RESSAC financé par l'Union Européenne. L'objectif général est d'analyser le processus d'accaparement des terres forestières par les élites nationales au Cameroun et au Gabon, afin de déterminer ses impacts au triple plan juridique, socio-économique et environnemental. Cette recherche est menée au Cameroun, au Gabon et au Congo, deux pays de l'espace Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) où les acquisitions de terres sont particulièrement dynamiques.

« Renforcer la participation des OSC et des communautés autochtones et locales pour une plus grande responsabilité et transparence dans les politiques et programmes climatiques au Cameroun » : Green Accountability

GDA, en partenariat avec le Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement (SAILD) et le Groupe consultatif sur la légalité forestière (FLAG), met en œuvre le projet « Renforcer l'implication des OSC et des PACL pour une plus grande responsabilité et transparence dans les politiques et programmes climatiques au Cameroun ». Ce projet a permis d'améliorer les connaissances des principales parties prenantes sur les processus climatiques et d'identifier les lacunes dans leur participation, tout en proposant des pistes d'amélioration. Afin de consolider les actions entreprises et de les transformer en cadres de référence pour la mobilisation des OSC et des PACL une « stratégie pour l'implication de ces acteurs dans les politiques et projets climatiques » a été élaborée, ainsi qu'un plan d'action qui sera mis en œuvre par les OSC membres du REPAC. En outre, une plateforme numérique appelée « Portail d'action contre le changement climatique (CCAP) »

Il s nous ont fait confiance





EQUIPE GDA



**Green
Development
Advocates**
For a Green Congo Basin

B.P: 2969 Yaoundé - Cameroun

Tel: ((+237) 222 20 80 59

E-mail: greendevadvocates@gmail.com

Web: www.gdacameroun.org